

Comité de Suivi du Protocole

Une réunion du CSP s'est tenue le 6 avril 2009 : Elle devait durer la matinée, mais une introduction de plus de 45 minutes par le Directeur général suivie d'interventions tout aussi longues des OS nous a conduits à prolonger la réunion sur une journée et à reporter la réunion prévue sur la situation budgétaire de la DGAC.

INTRODUCTION DU COMITE DE SUIVI DU PROTOCOLE

Même si nous pouvons comprendre la préoccupation des uns et des autres relativement à la crise financière, dans la mesure où une réunion spécifique sur ce thème était prévue l'après-midi, le CSP aurait pu se tenir ... normalement ... et en une demi-journée.

Les thèmes principaux développés dans cette introduction ont été les suivants :

Crise financière

Le Directeur Général nous a rappelé que le budget 2009 était touché et que celui de 2010 le serait probablement aussi.

D'une situation où l'hypothèse retenue, depuis longtemps, est une hausse de 4% du trafic, nous sommes aujourd'hui à évaluer la baisse à 5%, les premiers mois de l'année étant même inférieurs à ces prévisions.

Le protocole doit être respecté et SESAR continue, ce qui entraîne des dépenses, mais des économies doivent être trouvées parmi les dépenses courantes et des supports doivent être mutualisés.

Sur ce thème, rappelons que le SATAc UNSA avait averti que la séparation des services supports entre SNA et DSAC/IR aurait un coût, tant financier qu'en personnels ... mais certains responsables ne voulaient rien entendre, obsédés par une séparation irréversible entre la DSNA (principalement la DO) et le reste de la DGAC.

Europe

L'Europe continue d'avancer : Le FABEC est en cours de constitution (la priorité étant à la coordination civil-militaire) et l'extension des compétences de l'EASA est, elle aussi, décidée.

COMITE DE SUIVI DU PROTOCOLE DGAC

Les points marquants concernent le GT paysage statutaire, le GT critères de classement d'aérodromes et l'harmonisation/rationalisation des grilles EVS et RSI.

Paysage statutaire à la DGAC

Il s'agit, en fait, du GT relatif à la création d'un corps d'encadrement issu de celui des IEEAC, des IESSA et des TSEEAC titulaires de la 2^e qualification.

Le SATAc UNSA souhaiterait que la DGAC prenne des contacts (côté prestataire de services NA (DSNA), mais aussi – et surtout – côté Autorité de surveillance (DSAC)) avec ses partenaires européens : Il ne suffit pas de dire que la prochaine négociation sera sur le thème de l'Europe ... il faut la préparer.

Prochain protocole

Le Directeur Général a pris connaissance des différentes résolutions de congrès (celle du SATAc UNSA est consultable sur le site www.satac.eu).

Les thèmes pressentis par le Directeur Général pour cette prochaine négociation sont les suivants :

- Europe (FABEC ...)
- Statut de la DGAC (sans saut dans l'inconnu)
- Promotion d'un modèle public intégré à terme pour raisons opérationnelles
- Equilibre entre progrès organisationnels et progrès sociaux
- Réussite de la montée en puissance de la DSAC (en étant attentif sur l'EASA)
- Symbiose ENAC/SEFA
- Donner les moyens à la DTI

Le SATAc UNSA a, de son côté, fait la liste des sujets qu'il souhaite voir examinés dans sa résolution générale de congrès.

Le SATAc UNSA est, en tous cas, très inquiet concernant la montée en puissance de la DSAC :

- 1- **Nous sommes en droit d'attendre plus d'énergie de la part de ceux qui sont chargés de mettre en place ce nouveau SCN.**
- 2- **Seul le SATAc UNSA semble préoccupé par un traitement équitable des personnels de la DSAC (cf. ci-après concernant l'EVS/RSI).**

Il semble que, finalement, les OS préfèrent n'y faire entrer qu'une partie du corps des IESSA : Ce nouveau corps ne regrouperait donc que les IEEAC

et les IESSA et TSEEAC exerçant des fonctions d'encadrement.

La réunion qui était prévue le 14 avril sur le sujet a été reportée afin de faire un point entre OS et DGAC en bilatérales et il a été convenu que les aspects indemnitaires devaient être intégrés dès maintenant.

GT critères de classement des aérodromes

Le SATAC UNSA a rappelé sa proposition visant à ne pas changer de logique en cours de « déroulement » des groupes et à rester sur un décompte purement quantitatif. Cette méthode conduit, en final, à classer des aérodromes TSEEAC en groupes E, F et G, et pourquoi pas pour y rendre le service du contrôle d'approche.

La réflexion va être poursuivie et un nouveau mandat va être rédigé pour que la GT aille au bout de la réflexion (Animateur : E. Jacquemin).

Harmonisation/rationalisation EVS/RSI

L'intégralité des fonctions classées dans l'EVS d'une part, et dans le RSI d'autre part, a été examinée.

Le SATAC UNSA a été le seul à réagir aux classements proposés dans le RSI où, bizarrement, toutes les fonctions DSAC étaient systématiquement classées à un niveau N-1 par rapport aux mêmes fonctions au sein de la DSNA.

Le Secrétariat Général (SG + SDP) s'est engagé à ce que les fonctions équivalentes dans chacun des SCN soient classées à niveau équivalent.

Le SATAC UNSA y veillera !

Charte « alarme sociale »

En marge du CSP, la DGAC souhaitait que cette charte, issue des travaux d'un GT, soit signée par l'ensemble des syndicats.

Cette charte « de bonne conduite » engage les OS à déposer une « alarme » et la DGAC à organiser une réunion dans les 5 jours pour tenter de trouver une solution : Rien de contraignant, aucune remise en cause de la Loi sur le Droit de grève.

Nous avons assisté à un débat surréaliste où certaines organisations syndicales, y compris celles ayant déjà utilisé cette charte (à Angoulême par exemple), ont refusé de la signer. A suivre ...

CTP DSNA

Une réunion du CTP DSNA s'est tenue le 7 avril 2009, à laquelle il y avait, nous concernant, deux dossiers importants :

- **La formation initiale des TSEEAC où nous avons demandé que la formation des TSEEAC au contrôle d'approche soit renforcée : Une réunion technique doit être organisée sur ce point.**
- **La politique d'affectation des TSEEAC sur laquelle la DSNA a surpris tout le monde en annonçant qu'elle envisageait de fermer le BRIA de Lille ... (et les autres ?)**

FORMATION INITIALE DES TSEEAC

Le renforcement de la formation au contrôle d'approche va dans le sens de ce que demande le SATAC UNSA depuis longtemps pour les TSEEAC : Pouvoir exercer le service du contrôle d'approche.

A la veille de l'ouverture de négociations protocolaires sur fond de crise économique, il est

POLITIQUE D'AFFECTATION DES TSEEAC

Partant du constat du fort sous-effectif du BRIA de Lille, la DSNA a annoncé, froidement, qu'elle envisageait de fermer ce BRIA : Quid des personnels ? Quid des conséquences opérationnelles ? Quid des études de sécurité ? Vers qui ses tâches vont-elles être transférées ? Quid du respect des OS et du protocole 2006 ? ...

Pour le SATAC UNSA, il est hors de question de fermer sauvagement les BRIA entre deux négociations protocolaires : Non seulement ces services ont déjà payé un lourd tribut à la réorganisation de la DGAC et à la stabilisation des effectifs de TSEEAC côté DSNA, mais ce CTP DSNA a vu la DSNA rappeler que « les objectifs du programme d'affectation veilleront au respect des effectifs de référence des services opérationnels ».

temps que les frontières entre corps bougent.

Dans tous les autres domaines, les TSEEAC ont vu leur place modifiée ... pourquoi le contrôle aérien devrait-il être le seul domaine où la place des TSEEAC ne pourrait pas évoluer ?